

**Objet : Assainissement collectif / Mise en place du diagnostic permanent – Demandes de financement**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 17 juin 2026**

**L'an deux mille vingt-six et le dix-sept juin à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. ROSSI. TAVEL. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MME MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH). JALLAMION (pouvoir T. ILBERT). LAURENT (Pouvoir F. GIRERD). VEUILLET (Remplacé par son suppléant D. ROSSI). WROBEL (Pouvoir M. WADOWIAK).

Date d'envoi de la convocation : 11/06/2026

Secrétaire de séance : Armelle BALZER

.....

Le Président :

**Rappelle** que la CCLA a engagé depuis les années 2000, un important programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif visant à réduire les risques de pollution des milieux aquatiques et notamment à préserver la qualité des eaux du lac d'Aiguebelette au regard des enjeux environnementaux et des principaux usages du plan d'eau (Alimentation en eau potable, baignade et autres activités récréatives) ;

**Précise** que dans ce cadre, l'un des objectifs majeur du volet « réhabilitation » porte sur la réduction des eaux claires parasites permanentes qui génèrent des débordements des réseaux et une surcharge hydraulique au niveau de l'unité de traitement (Station d'épuration intercommunale de la CCLA) avec pour conséquences :

- Aggravation des risques de débordements des postes de refoulement situés à l'aval de Novalaise en bordure de lac : Risque de contamination des zones de baignade, risque pour la qualité de la ressource en eau potable, aggravation du risque d'eutrophisation...,
- Débordements en tête de station d'épuration : en 2023 le volume déversé atteignait 22 437 m3 soit 4,73 % des volumes produits, proche du seuil de conformité fixé à 5% ;

**Dit** que dans ce contexte, il est essentiel de disposer d'un système permettant d'une part, de suivre l'évolution des volumes d'eaux parasites collectés par le réseau EU de la CCLA en corrélation avec les précipitations observées et d'autre part, de sectoriser les zones les plus sensibles afin d'engager des investigations plus fines et d'arrêter un programme d'intervention ;

**Explique** que, dans la continuité des efforts déjà engagés par la CCLA pour réduire les entrées d'eaux parasitaires et conformément aux dispositions réglementaires en matière de gestion des système d'assainissement > 2 000 Eq/h, la communauté de communes a prévu d'équiper son réseau d'assainissement de 6 points de mesures permanentes des débits transitant dans les réseaux (canaux de comptage et débitmètres électromagnétiques) ;

**Précise** que :

- ce dispositif permettra de suivre par secteurs "homogènes" l'évolution de ces débits et l'impact des entrées d'eaux claires,
- Les données seront traitées par un logiciel spécifique et corrélées aux données de précipitation recueillies par deux pluviomètres,
- cette analyse permettra de sectoriser finement les "parties" de réseaux présentant encore des défauts d'étanchéité ou des problèmes de raccordement afin d'engager des investigations complémentaires (passages caméra, tests à la fumée, contrôles de branchements...) et d'identifier les actions et travaux à mettre en œuvre pour supprimer les entrées d'eau parasites.

**Présente** le projet de mise en place du diagnostic permanent

- > Les travaux d'installation et la fourniture des systèmes de comptage et des pluviomètres,
- > Le calage des systèmes de mesures,
- > Les systèmes d'enregistrement et de télétransmission des données dans la supervision de l'exploitant actuel (SUEZ),
- > Sur la première année, le traitement et l'analyse des données.

**Précise** que l'opération sera décomposée en deux tranches réparties sur 2026 et 2027 ;

**Propose** en termes de financement, de solliciter :

- L'aide de l'Agence de l'Eau sur la base d'une dépense totale subventionnable de 190 074 € HT, à hauteur de 50%, soit 95 037 €,
- L'aide du Département de la Savoie pour la première tranche 2026 => Dépenses subventionnable 100 000 € à hauteur de 30%, soit 30 000 € (La CCLA pourra solliciter une aide du Département pour la tranche 2 de 2027) ;

**Présente** le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES			
		Agence de l'Eau		Département	
		Dépense subventionnable	Financement (50%)	Dépenses subventionnable	Financement (30%)
Tranche 1	103 792 €	190 074 € HT	95 037 €	100 000 € HT	30 000 €
Tranche 2	96 282 €			100 000 € HT	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 074 €</b>	95 037 € (47,5%)		60 000 € (30%)	
		<b>155 037 € (77,5%)</b>			
<b>Autofinancement CCLA</b>		<b>45 037 € (22,5%)</b>			
		<b>200 074 €</b>			

**Invite** le Conseil communautaire à délibérer pour approuver :

- le projet de mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement collectif de la CCLA pour un montant de 200 074 € HT,
- le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 95 037 €,
- le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Département pour un première tranche de travaux à hauteur de 30 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement collectif de la CCLA pour un montant de 200 074 € HT ;

APPROUVE le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 95 037 € ;

APPROUVE le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Département pour un première tranche de travaux à hauteur de 30 000 € ;

AUTORISE le président à signer toute pièce et à entreprendre toute démarche se rapportant à ce projet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,  
Armelle BALZER